



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°...../AONO/PU/PAK/CIPM/2019 DU 05 AVR 2019 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES
DE SECURITE ET GARDIENNAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DES RESPONSABLES DU PORT
AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (2) LOTS.**

Financement : Budget PAK exercice 2019.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres en procédure d'urgence pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux des Responsables du Port Autonome de Kribi (PAK).

2. Consistance des prestations

La mission du prestataire consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens par des gardiens en nombre suffisant ainsi que des contrôleurs, interlocuteurs du responsable de la sûreté du PAK de jour et de nuit, tous les jours de la semaine 24H/24.

Le détail des prestations à réaliser figure dans les Termes de Référence (TDR) de la Mission.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **huit (08) mois**.

4. Allotissement

La présente consultation est constituée de deux lots répartis comme suit :

- Lot 1 : Bâtiments administratifs du Port Autonome de Kribi ;
- Lot 2 : Cases de passage et résidences du Port Autonome de Kribi.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de soixante-douze millions (72 000 000) FCFA TTC répartis comme suit :

- Lot 1 : Trente-sept millions huit cent mille (37 800 000) FCFA TTC ;
- Lot 2 : Trente-quatre millions deux cent mille (34 200 000) FCFA TTC.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux sociétés de gardiennage de droit camerounais installées au Cameroun, et agréées selon la réglementation en vigueur et remplissant toutes les conditions prévues par celle-ci.

7. Financement

Les prestations objet de la présente consultation sont financées par le **BUDGET PAK** exercice **2019**.
Activité : 3101 « Coordination » ; **Tâche** : 3101003 « Coordination du Directeur Général » ; **ligne** : 632440 « Gardiennage et service de sécurité ».

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de :

- Lot 1 : Sept cent cinquante-six mille (756 000) FCFA TTC ;
- Lot 2 : six cent quatre-vingt-quatre mille (684 000) FCFA TTC.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA dans le Compte spécial CAS- ARMP n° 33598860001 94 à la BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée à la Cellule des Marchés, au plus tard le **02.4.AVR.2019** à **14 heures**, heure locale, et revêtue de la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° **02** /AONO/PU/PAK/CIPM/2019 DU **05.AVR.2019** POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE SECURITE ET GARDIENNAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DES RESPONSABLES DU PORT AUTONOME DE KRIBI EN DEUX (2) LOTS.

LOT N° _____ "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **12.4 AVR 2019** à **15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble EMERGENCE à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de l'agrément d'exercer l'activité de gardiennage ;
- Fausse déclaration, usage de faux, falsification des documents ;
- Absence de titre d'établissement et d'exploitation d'un réseau privé et indépendant de type radio électrique ;
- Présence des informations de l'offre financière dans l'enveloppe administrative ou technique ;
- Attestation de solvabilité financière inférieure à quinze millions (15 000 000) FCFA ;
- Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100).

B. Critères essentiels

N°	Critères d'évaluation	Points
01	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	15
02	Capacité de financement	15
03	Méthodologie : Plan de travail, compréhension de la mission, connaissance du site et suggestions techniques	20
04	Qualification et expérience du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission	30
05	Moyens logistiques affectés à la réalisation de la mission	20
Note totale d'évaluation du dossier		100

15. Méthode de sélection du Prestataire de service

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que :

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

16. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la mieux disante. Un prestataire ne peut être attributaire de plus d'un lot. Au cas où un soumissionnaire serait le mieux disant pour plus d'un (01) lot, l'Autorité Contractante lui attribuera le lot de sa liste de préférence précisée dans son offre financière.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, 2ème étage de l'immeuble EMERGENCE, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.

Kribi, le 05 APR 2019

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi

Autorité Contractante


Patrice Melom

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM/PAK
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.